

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 17/05/2022 Reçu en préfecture le 17/05/2022 Affiché le

ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_132-DE

# SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-123 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation: 02/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

### Absents: 18

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

### POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Envoyé en préfecture le 17/05/2022 Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le POUR L'A

ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_132-DE

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : VERSEMENT DE SUBVÉ 2022 AUX STRUCTURES AGRÉÉES CENTRE SOCIOCULT VIE SOCIAL

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire 2 mai 2022,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et CISPD du 9 mai 2022,

Vu la délibération n°2021-06-2750 du Conseil communautaire du 30 juin 2021 portant adoption du règlement d'intervention 2021-2023 relatif aux structures de l'animation de vie sociale;

Au titre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali s'appuie depuis 2012 sur les structures d'animation de la vie sociale - centre socioculturel et espace de vie sociale - qui constituent des acteurs de proximité à part entière de la politique sociale, éducative et familiale d'un territoire.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles de La Cali signée en iuin 2017 avec la CAF de la Gironde, la MSA de la Gironde et dont est partenaire non signataire le Département de la Gironde, l'un des objectifs partagés est d'accompagner le déploiement et l'ancrage territorial des structures d'animation de la vie sociale sur l'agglomération, en s'appuyant sur les habitants, acteurs associatifs et institutionnels inscrits dans cette dynamique.

La Cali est ainsi partenaire de quatre structures agréées d'animation de la vie sociale auprès desquelles s'associent également la CAF, la MSA, le Département de la Gironde et les communes concernées.

La Cali intervient auprès de chaque association dans le respect de son règlement d'intervention qui différencie son intervention financière selon la zone de compétence couverte par la structure :

- structure à zone de compétence intercommunale : subvention forfaitaire annuelle versée pour tout agrément en cours ou en phase de renouvellement, d'un montant de :
  - 45 000€ pour un centre socioculturel intercommunal,
  - 6 000€ pour un espace de vie sociale intercommunal
- structure à zone de compétence communale : subvention forfaitaire annuelle d'un montant de 3 000€ versée pour tout agrément en cours ou en phase de renouvellement.

L'intervention financière de La Cali pour l'année 2022 pour chaque association est la suivante :

Nom de la structure	Périmètre d'intervention	Axes du projet social	Subvention 2022
Portraits de Familles Centre socioculturel	Bayas Bonzac Guîtres Lagorce Lapouyade Maransin Sablons Savignac de l'Isle St Ciers d'Abzac St Denis de Pile St Martin du Bois St Martin de Laye Tizac de Lapouyade	1/ Conforter la vocation de "Portraits de Familles" à être un lieu d'accueil : accueil convivial, itinérant et à l'écoute 2/ Favoriser l'accès aux droits et lutter contre les exclusions : Point relais Caf, écrivain public, Point Info Vacances, ateliers informatiques, offre culturelle diversifiée, accueil des jeunes (services civiques, stages, bénévolat, loisirs) 3/ Améliorer et accompagner le quotidien des familles : parenthèque, ludothèque, sorties et week-end familles, actions autour de la vie quotidienne 4/ Contribuer à dynamiser à la vie du territoire : animations mobiles, soutien à la vie associative, soutien aux actions bénévoles,	45 000€ subvention fonctionnement  10 000€ subvention ludothèque

		Envoyé en préfecture le 17/05/2022  Reçu en préfecture le 17/05/2022  Affiché le			
Liens)	Dardenac Espiet Nérigean	1/ Pôle Famille - parentalité : lieu d'accue sous forme de matinées d'éveil, d'ateliateliers parents 2/ Pôle Sport et Bien-être : développer la moartistique de tous (pilates, gym seniors motricité 3-5 ans, hip-hop 8-12 ans) 3/ Pôle Prévention - action sociale : ateliers seniors, visites de convivialité auprès de per rencontres de L.I.S.E (enfants/personnes âg 4/ Pôle Animation du territoire : ciné débaculturels, événements parentalité, projet de (lieu à définir)	iers Part'Ages, otricité et l'esprit s, gym douce, s de prévention rsonnes isolées, iées) at, événements e café associatif	20220510-2022_05_132-DE	
Esprit de Solidarité Espace de vie sociale	Coutras	1/ Lieu d'accueil et de convivialité ouvert à du local 261 rue Gambetta) 2/ Création de lien social autour des solidassociale, mettre en place un réseau d'entraix culturelles et de loisirs, créer des temps de rompre l'isolement et favoriser l'intergénérati 3/ Implication et participation des habitants et valoriser les compétences des habitants citoyenne et associative	arités : épicerie de, des activités 'échanges pour ionnel : accompagner	3 000€	
La Consigne Espace de vie sociale	Libourne	1 / Créativité et accès à la culture : événer ateliers participatifs de création 2/ Cadre de vie et citoyenneté : temps d'animations autour de la solidarité, sensibilisation à l'écologie 3/ Coopération et convivialité : projet de ateliers parentalité, ateliers informatiques, l'espace public	de partage et citoyenneté et café associatif,	3 000€	

Concernant le centre socioculturel Portraits de Familles, l'activité ludothèque génère une subvention versée par La Cali en lien avec la CAF de la Gironde. Dans ce cadre, la CAF reversera à La Cali 55% du montant de la subvention, soit 5 700€.

Au regard de son règlement d'intervention, La Cali doit signer avec les associations concernées une convention d'objectifs annuelle ou pluriannuelle.

## Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les conventions d'objectifs avec les associations concernées et tous les documents afférents,
- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessus,

#### Imputations budgétaires :

- chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILL0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 17 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022 SLOW

Affiché le

ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_132-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES I DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_124-DE

# SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-124 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation: 02/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

### Absents: 18

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

## Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

# POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD COHÉSION SOCIALE : PROGRAMMATION 2022

Envoyé en préfecture le 17/05/2022 \_\_\_\_ 2/3
Reçu en préfecture le 17/05/2022
Affiché le
ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_124-DE

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 mai 2022,

Vu l'avis de la Commission Politique de la ville et CISPD du 9 mai 2022,

Vu la délibération n°2017-03-083 du Conseil communautaire de La Cali autorisant d'une part le Président à signer la Convention Territoriale Globale de services aux familles 2017-2020, ci-après dénommée CTG; et d'autre part l'attribution d'une enveloppe financière annuelle spécifique,

Vu la signature de la CTG 2017-2020 et de son avenant n°1 en date du 6 juin 2017 et n°2 en date du 16 décembre 2021.

La CTG définit un cadre de coopération partenariale avec la Caf, la Msa et le Département de la Gironde permettant de bénéficier d'une vision transversale et partagée des enjeux en matière sociale, éducative et familiale afin d'aborder les besoins des habitants dans leur globalité.

La CTG se veut donc être un outil au service de la politique de cohésion sociale de La Cali qui permet d'engager des réflexions interinstitutionnelles en vue de développer de nouvelles actions sur le territoire ou de repenser et adapter celles existantes pour mieux correspondre aux besoins des habitants.

Au titre de la cohésion sociale, La Cali propose de soutenir pour la 1ère phase de programmation de cette année, l'action du CIDFF telle que présentée ci-après :

Opérateur	Action	Descriptif de l'action	Coût total Prév.	La Cali	Etat / CGET	Ville Coutras	CAF	Dép. 33	Autres
CIDFF	Café des femmes : Rencontres professionn elles et accompa- gnement individuel	Le CIDFF 33 propose une action d'une journée par quinzaine dans les locaux d'EDS découpée systématiquement par une demijournée réservée à des débats et ateliers thématiques (autour d'un thé ou café) et une réservée aux rencontres individuelles. Durée et rythme de l'action : 20 jours sur l'année 2022 à raison du 1er et 3ème vendredi de chaque mois (sauf période estivale et vacances de fin d'année). Période de réalisation : du (le) 03/01/2022 au 31/12/2022. Ouvert aux femmes de 18/25 ans et 26/64 ans. Les matins cafés débats, ateliers ou visites et les après-midis accueil individuel.	15 500€	2 000€	3 500€	1 000€	2 500€	5 500€	4 500€

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_124-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la subvention au CIDFF telle que présentée dans le tableau de programmation ci-dessus,
- à signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec le CIDFF.

Imputations budgétaires : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILL0 – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 17 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Le Président, Philippe BUISSON



Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_124-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES I DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_125-DE

## **SÉANCE DU 10 MAI 2022**

2022-05-125 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Monible de conseiners communadantes en exercises.

Date de convocation: 02/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

Absents: 18

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

# POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

CONTRAT DE VILLE DU QUARTIER DU CENTRE DE COUT PROGRAMMATION D'ACTIONS SUBVENTIONNÉES DANS ID: 033-200070092-20220510-2022 05\_125-DE À PROJET 2022

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et CISPD.

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° 2015-06-088 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature du Contrat de Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020, autorisant le Président à signer le Contrat de Ville.

Vu la délibération n° 2109-12-267 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature de l'avenant du Contrat de Ville au titre de la Politique de la Ville pour la période 2020-2022,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 mai 2022,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et CISPD du 9 mai 2022,

Vu l'appel à projet lancé en novembre 2021 par la Mission Ville de la Préfecture de la Gironde, La Cali et la Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour le financement d'actions s'inscrivant dans les objectifs opérationnels du Contrat de Ville.

Dans le cadre de cet appel à projet, la mobilisation des associations est cette année encore importante et démontre la volonté de participer activement à l'amélioration de la situation des habitants du quartier en mettant à profit leurs savoirs-faire. Après instruction conjointe, 37 projets ont été retenus dont 20 nouveaux.

Il convient de rappeler que :

- un projet peut être financé par une, deux ou les trois institutions au regard des compétences et priorités respectives de chacune.
- les projets peuvent être soutenus par l'Etat, La Cali et la Ville de Coutras au titre de leurs crédits spécifiques dédiés à cet appel à projet ou au titre de leurs autres dispositifs de financement de droit commun, dont les dates d'ouverture et les délais d'instruction sont souvent différents,
- les porteurs de projets sont tenus de solliciter d'autres co-financements.

En l'occurrence, les crédits spécifiques alloués dans le cadre de cet appel à proiet à l'ensemble des 37 actions retenues sont de 10 000€ pour La Cali, 13 000€ pour la ville de Coutras et 58 000€ pour la Préfecture de la Gironde.

La Cali a fléché son soutien au titre de ses crédits spécifiques sur 10 actions dont 5 déjà financées en 2021 et 5 nouvelles tel que proposé ci-après :

Axe	Opérateur	Action	Descriptif de l'action	Coût prévisionnel	La Cali	Coutras	Mission Ville / Etat	Autres : CR – Caf – CD33, etc.
Cohésion sociale	Imagin' actions	Bien-être solidaire pour tous	Organisation d'ateliers collectifs et RDV personnalisé afin d'aider les participants à reprendre confiance en eux et à valoriser leur image personnelle et professionnelle. 80 ateliers collectifs (sur l'hygiène alimentaire - physique)	14 400€	1 000€	400€	2 000€	11 000€
	Imagin' actions	Coup de pouce numérique	Animation de 40 ateliers collectifs numériques. Découverte de l'outil informatique traitement de texte, saisie courrier, CV, recherche offres d'emplois, création d'une adresse mail, naviguer sur internet Découverte des réseaux sociaux.	95 000€	1 000€	800€	2 000€	91 200€

			Dispositif Inclusif et dynamique	Envoyé en préfecture le 17/05/2022  Reçu en préfecture le 17/05/2022  Affiché le				
	Nez Pyc	Souriez, photographie s de clown	dont l'action embarque un clown et une photographe dans la remobilisation des publics éloignés et isolés par la médiation culturelle. Du 01/02/2022 au 31/12/2022 avec de nombreux bénéficiaires de tout âge.	17 500€	ID : 033-2000 500€	200€	20510-2022_ 1 000€	05_125-DE 15 800€
Education	Collectif API	L'instantanée	20 jeunes de l'Ecole de la 2ème chance, public mixte de 16 à 25ans, niveau infra bac. Par groupe de 4 jeunes. Chaque atelier se compose de 1h30 de balade photographique puis 1h30 de visionnage collectif des photos + discussions photo + tri photo	9 768€	500€	800€	1 300€	7 168€
Habitat Cadre de vie	Le Grand Chemin- Plastick'Art	KoloR Ta Ville N° 5 Fresque participative	Fresque participative dans la ville de Coutras avec les habitants	2 510€	500€	500€	800€	710€
	Alter Ego Conseil	Auto-école solidaire	Mise en place d'une auto-école sociale et solidaire qui agira sur Coutras et offrira un accompagnement personnalisé.	29 316€	1 000€	500€	5 000€	22 816€
Dév. Economique et emploi	APREVA	Garage mobile et solidaire	Expérimentation pour la mise en place d'un camion mobile aménagé permettant de faire des permanences et des prestations de petites mécaniques au sein du quartier prioritaire ainsi qu'à Libourne en lien avec la plate forme mobilité et l'auto-école solidaire portée par Alter Ego	60 500€	2 000€	2 300€	5 000€	51 200€
	Régie Lib'Rt (Nouveau)	Jeunes et viticulture	Six CDD de trois semaines seront proposés avec rémunération au Smic. Attestation de formation délivrée par l'organisme de formation agréé. Bénéficiaires de 18/25ans et 26/64 ans.	15 157€	1 000€	1 500€	4 000€	8 657€
	La cravate solidaire (Nouveau)	Mobilisation et accompagne ment individualisé d'aide au retour à l'emploi	En 2021, 63 actions ont été déployées auprès des partenaires de La Cravate Solidaire Bordeaux pour 431 participants dont 52 des habitants QPV. Le vestiaire de La Cravate Solidaire Bordeaux est exclusivement composé de vêtements de seconde main ou de fin de stocks de magasins. Au-delà du retour vers l'emploi, l'objectif sera de remobiliser ces publics dans leur démarche d'insertion professionnelle en travaillant sur leur autonomisation notamment grâce à nos partenariats avec les entreprises et structure de l'insertion- nos actions collectives et individuelles- la participation et à l'organisation d'évènements de mobilisation.	648 820€	1 500€	400€	33 000€	613 920€
	Soyons le changeme nt (Nouvea u)	CitiZchool	Horizon vise à répondre de façon efficace au problème social de l'inadéquation entre orientation scolaire choisie et aspiration/vocation. Ce programme permet aux jeunes de 13-25 ans issus de quartier prioritaire ou de milieu rural, en voie de décrochage scolaire, un accès direct et de proximité à des champs des possibles plus larges, afin de les re-motiver, leur permettre de trouver leur orientation professionnelle, et acquérir les compétences personnelles pour s'y épanouir. 48 bénéficiaires.	20 000€	1 000€	500€	1 000€	17 500€
	1		spanioun. To solioliolidido.		al 10 000€	7 900€	55 100€	

Après en avoir délibéré, Et à l**'unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir), Envoyé en préfecture le 17/05/2022 4/4

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_125-DE

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation,
- signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILL0 – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le Fait à Libourne 17 mai 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président, Philippe BUISSON





# EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 17/05/2022 Reçu en préfecture le 17/05/2022 Affiché le

ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_126-DE

## SÉANCE DU 10 MAI 2022

2022-05-126 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation: 02/05/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents: 51

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Bruno LAVIDALIE, David MESNIER, Jocelyne LEMOINE, Jean-Luc LETERME, Pierre MALVILLE, Paquerette PEYRIDIEUX, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Jean-Philippe VIRONNEAU, Michel VACHER

### Absents: 18

Michel MILLAIRE, Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Michèle LACOSTE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Alain PAIGNE, Laura RAMOS, Christophe-Luc ROBIN, Josette TRAVAILLOT

## Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 8

Patrick MERCIER pouvoir à Alain JAMBON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Denis SIRDEY pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Monique JULIEN pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Julie DUMONT

### POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

## CONSEIL CITOYEN DE COUTRAS : VERSEMENT D'UNE S L'ANNÉE 2022

Envoyé en préfecture le 17/05/2022 2/2

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le TON POUR

ID: 033-200070092-20220510-2022\_05\_126-DE

\_\_\_\_\_\_

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11.

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 mai 2022,

Vu l'avis de la Commission Politique de la ville et CISPD du 9 mai 2022,

Vu l'article 7 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et qui prévoit la création de Conseil Citoyen dans les quartiers prioritaires,

Vu la délibération n° 2015-06-088 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature du Contrat de Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020.

Vu la délibération n° 2019-12-267 du Conseil communautaire de La Cali relative à la signature de l'avenant 2020-2022 du Contrat de Ville.

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 portant reconnaissance par le représentant de l'Etat du Conseil Citoyen du quartier prioritaire de la politique de la ville de « Centre » de Coutras,

Vu la déclaration de création de l'association Conseil Citoyen de Coutras en Sous-Préfecture de Libourne en date du 22 juin 2015,

A ce titre, et afin de permettre le fonctionnement de l'association Conseil Citoyen de Coutras et tout particulièrement, favoriser l'initiative citoyenne et associer les habitants à la construction du projet de quartier Politique de la Ville, l'Etat, la Ville de Coutras, et La Cali apporte leur soutien financier à l'association.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (59 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention à l'association Conseil Citoyen de Coutras à hauteur de 1 500 €,
- signer la convention d'objectifs et tous les documents afférents avec l'association Conseil Citoyen de Coutras.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILL0 – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 17 mai 2022 Fait à Libourne Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet b'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un delai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État 1 Le Président. Philippe BUISSON